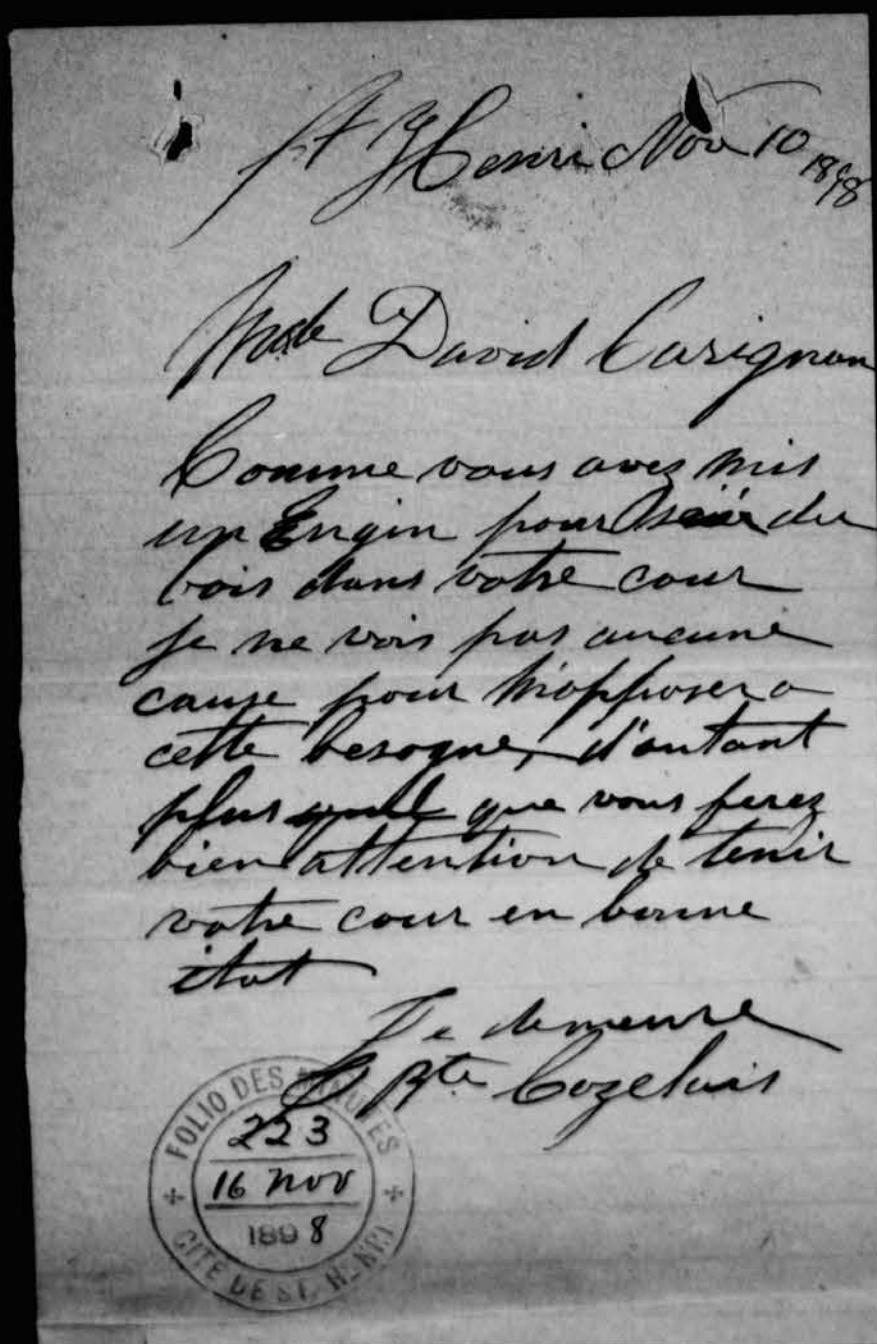


P23/E2,161



P23/E2,161

St-Henri 7 Nov 98

M. M. J. au échevine de la cité de St-Henri

A Messieurs

Je sollicite de votre Conseil la permission de faire fonctionner au milieu de mon terrain dans les limites de cette ville un engin à vapeur. Cet engin est d'une absolue nécessité pour mon commerce. Je paie à la cité un montant de taxes assez élevé pour pouvoir espérer que le Conseil ne me refusera pas cette permission attendu que tous mes besoins se devront d'engin pour le transport de bois. Cet engin sera placé de façon à ce qu'il ne porte aucune nuisance à personne.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
votre très dévoué

Ferd. D. Carignan



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7853

Dame. Vcl. D. Caujnan
demande la permis-
sion pour la pose
d'un engin à vapeur
sur sa propriété.

7/11/98



P23/E2, 161

P23/E2,161

Monday
Nov. 7th 1898

S. A. Senecal Esq.
Treasurer
St. Henri.

Dear Sir,

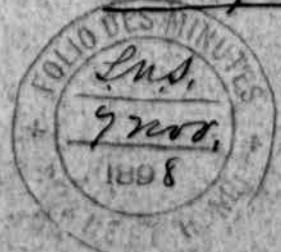
I am very sorry that
an important meeting,
to be held tomorrow
night - will prevent
my being able to go
to Ottawa with the
delegates of the St
Henri Councils.

P23/E2,161

I must thank them and
you for again paying
me the compliment
of inviting me -

With kind regards

Very sincerely yours
Frank Charkes
Rector of St. Simons



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7854

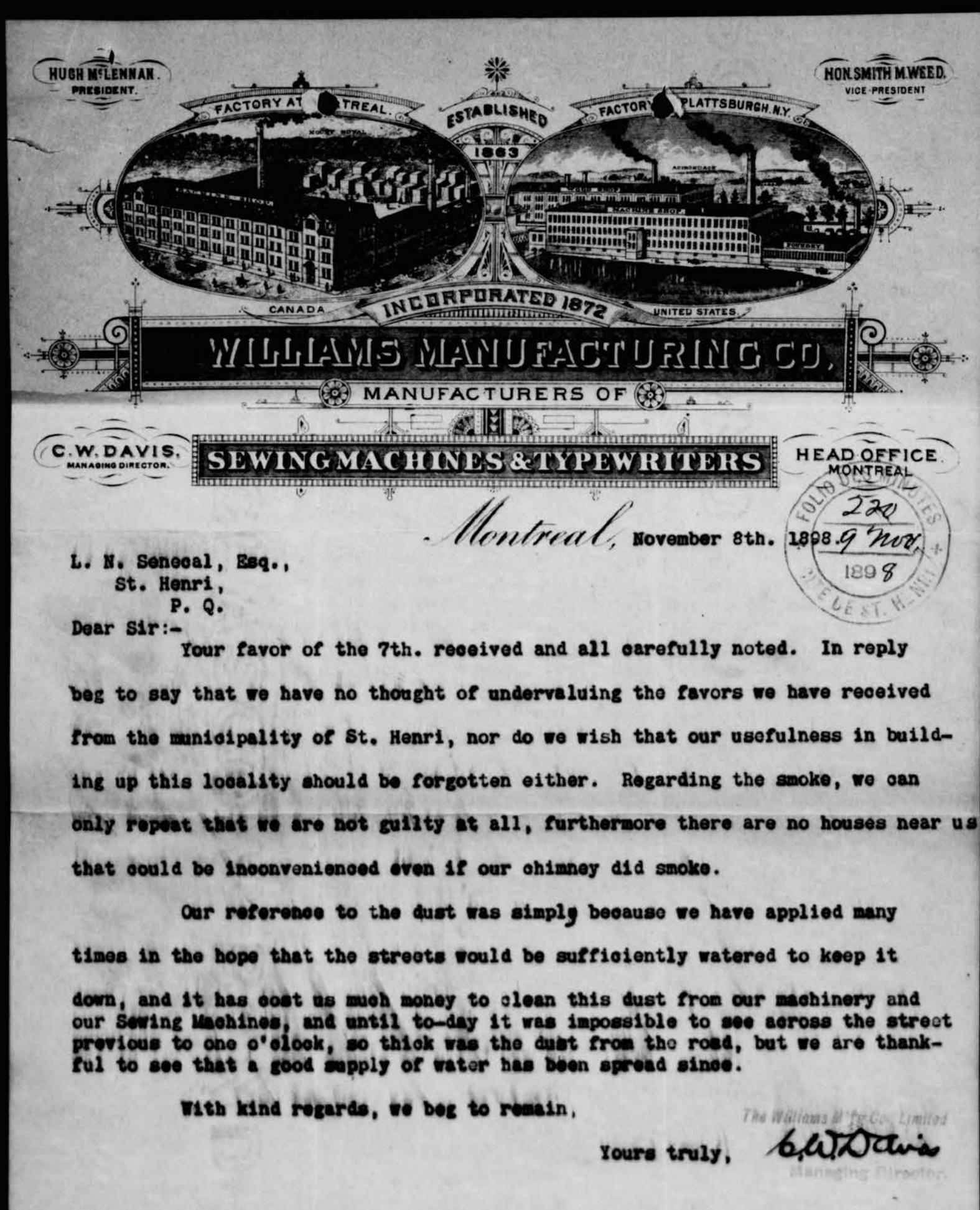
M^r Frank Chartier
Ecrit qu'il lui est
impossible de joindre
la delegation pour Ottawa

7/11/98

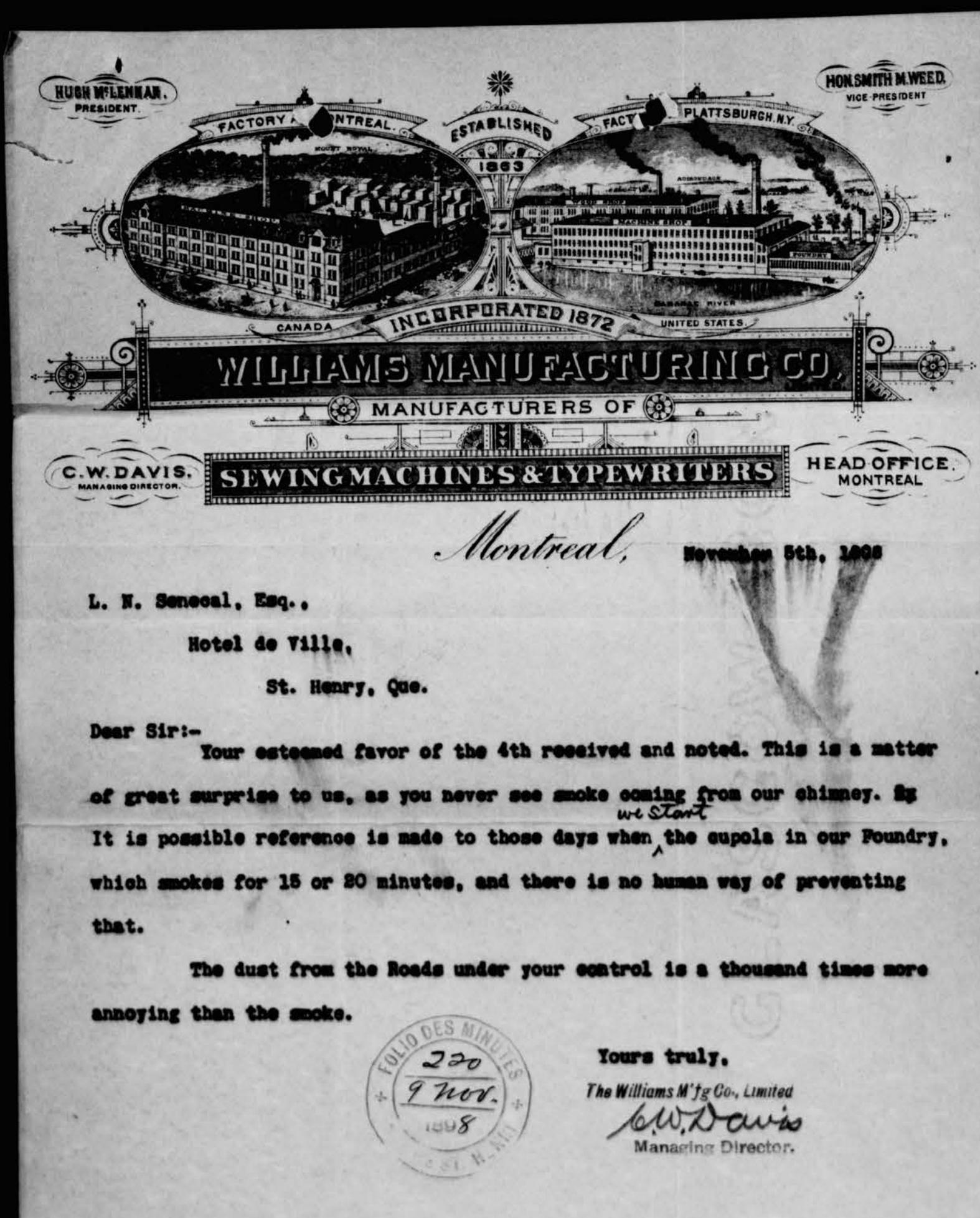


P23/E2, 161

P23/E2,161



P23/E2,161



CITE DE ST.-HENRY

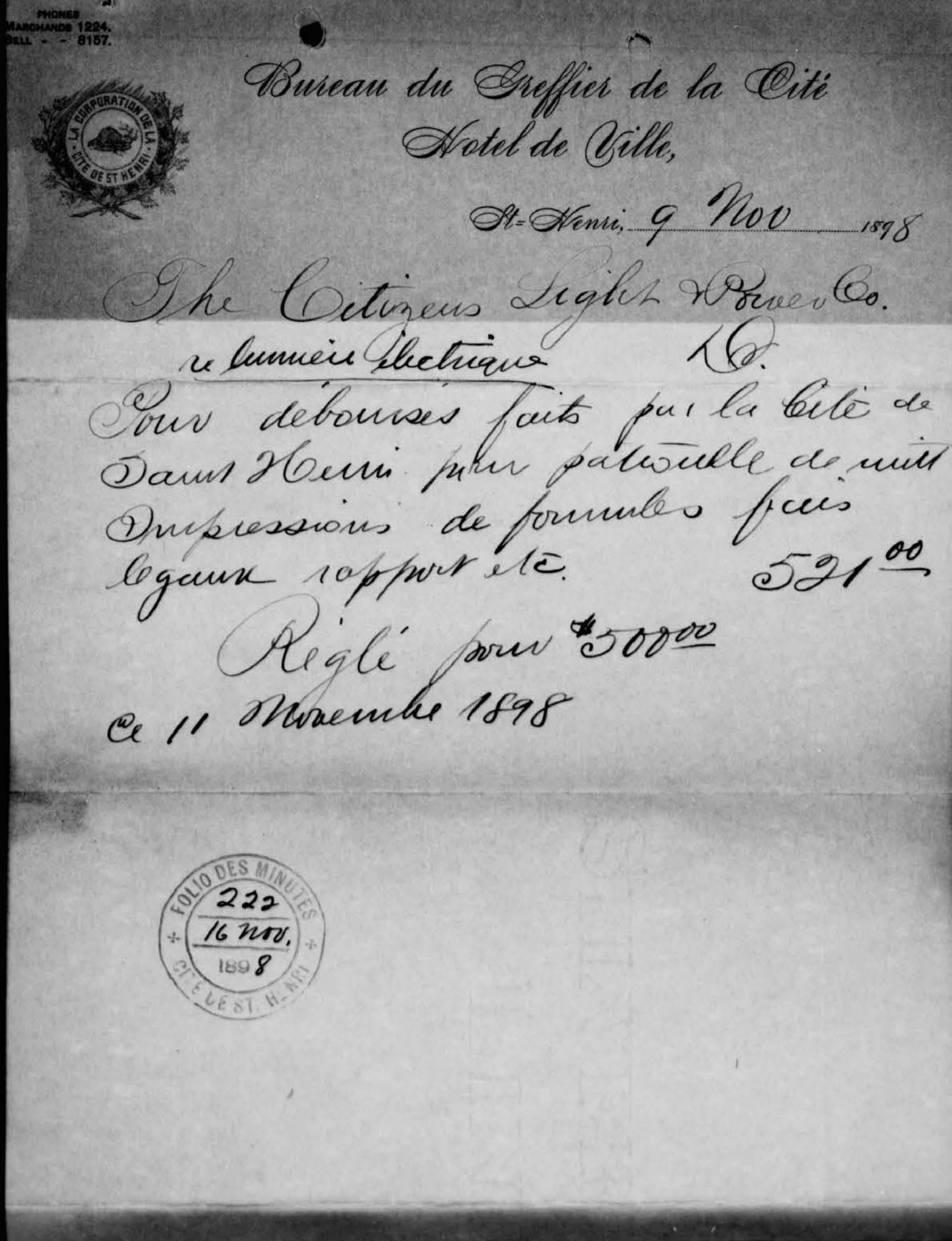
Archive No 7855

Wm. Manufacturing
C. W. Davis
re fumee
8/11/98



P23/E2,161

P23/E2,161



CITE DE ST.-HENRI

Archive No 7856

Citizens Light & Power
Co.
Déboursés -
9/11/98



P23/E2,161

P23/E2,161



PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - 8157.

Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel de Ville,

St-Henri.

189

Nous soussigné~~s~~ engage^{ons} à faire l'extraction de cent cinquante toises de pierre à macadam de la carrière de la Gote-des-Neiges Frères st. Croix, la pierre toute livrable au charroyage le 20 Janvier 1899 ou avant moyennant \$5.75 Cinq Dollars et soixante et quinze cents la toise mesurée à la pesanteur ~~630000~~ sur la pesée publique de la Cité le coût de la pesée devant être à la charge de la Cité. ~~Et~~ m'engage^{ons} à laisser une retenue dans les mains du Greffier de la Cité de 15% sur le montant du contrat et ~~je~~ déclare^{ons} la Cité de Saint Henri indemne de toute responsabilité d'accidents, reclamations etc.

Et ~~j'~~ signé ce 9 Novembre 1898.

Napoléon Martin dit Laclauzenc

F. Léonard L. Seecal



P23/E2,161

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la
Cité de Saint Henri

Séance du 2 Novembre 1898

Résolu et adopté que la soumission de Mr. Simard pour l'extraction de la pierre à macadam au prix de \$4.75 quatre Dollars et soixante et quinze cents la toise soit acceptée et que le Greffier soit autorisé de notifier Mr. Simard de signer son contrat avec garanties contre tous accidents et autres conditions à être faite par le Greffier conformément à la décision du Conseil.

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Saint Henri.

L.M. Senecal

Greffier et Trésorier



P23/E2,161

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - 8157



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel de Ville,

St-Henri, 4 Novembre 1898 189

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sens ce pli,
un extrait des minutes d'une assemblée du Conseil de la
Cité de Saint-Henri, tenue le 2 Novembre 1898

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Celle très obéissant serviteur

Greffier de la Cité.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7857

Martin & Simard

soumission pour pierre
et macadam et
resolution accordant
le contrat.

9/11/98



P23/E2, 161

P23/E2,161

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel de Ville,

St-Henri, 29 May 1899

Received from the City Clerk & Pur.
of the City of St-Henri the following
notes: one dated March 27, 1898
for \$3703.70; one note dated Nov 10/98
one year for \$100,000⁰⁰ drawn
dated Nov 14/98 - one for \$5000⁰⁰
Ville Water Power Co
R. Carroll
pur



P23/E2,161

EXTRACT FROM THE MINUTES OF A MEETING OF THE DIRECTORS OF THE
MONTREAL WATER & POWER COMPANY HELD ON THE 7TH DAY OF NOVEMBER 1898

-----000-----

" Moved by Mr T.J.Drummond,
" Seconded by Mr Wm Hanson and
" RESOLVED That the President or Vice President and
" Secretary be and are hereby authorized for and on
" behalf of the Company to execute a note in favor of
" the City of St Henri at six months from 14th November
" inst for fifty thousand dollars being in part renewal
" of a note for one hundred thousand dollars maturing on
" that date."

Certified a true copy

Acarrett

Secretary

P23/E2,161

Extract From The Minutes Of A Meeting Of The Directors Of The
Montreal Water & Power Company Held On The 1st Of November 1897

-----o0o-----

" Moved by Mr A.F.Riddell,
" Seconded by Mr Wm Hanson, and
" Resolved That the President or Vice President and
" Secretary be and are hereby authorized to sign and
" execute a note in favor of the City of St Henri for
" \$100000.00 at one year from the 10th day of November
" 1897, in renewal of a note for same amount maturing on
" that date."

Certified a true copy

Acarrett

Secretary

P23/E2,161

Province de Québec
Cité de St.Henri

Extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Cité de St.Henri.

Séance du 6 Octobre 1897

Résolu et adopté que le Billet de la Montreal Water & Power Co
à l'ordre de la Cité de St.Henri échu le 23 Septembre courant
au montant de \$7207.55 soit renouvelé en par la dite compa-
gnie Montreal Water & Power Co. payant un acompte de (\$ 1000/00)
Mille Dollars et un Billet à quatre mois de date en faveur de
la Cité de St.Henri au montant de six mille deux cents sept
Dollars et cinquante cinq centimes, la dite Compagnie payant
l'intérêt sur le renouvellement soit \$127.55.

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Cité de St.Henri

L.M.Senecal

Greffier et Trésorier

P23/E2,161

Province de Québec
Cité de St Henri

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Cité de St Henri.

Séance du 6 Novembre 1897

Réolu et adopté que le Billet de Cent Mille Dollars
(100000.00) dû par la Montreal Water & Power Co. soit renouvel-
lé pour un an de date à l'ordre de la Cité de St Henri endossé
par la dite Cité, pourvu que la dite Compagnie paye les intérêts
et frais sur le dit Billet que Mr. le Maire et le Greffier et
Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à endosser
le dit Billet pour et au nom de la Cité de St Henri.

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Cité de St Henri.

L.M. Sevecal
Greffier et Trésorier

Bureau du Conseil
No. 3 Place St Henri
St. Henri

P23/E2,161

PHONES
MARCHANDS-1224.
BELL - - 8157



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel de Ville,

St-Henri, 14 Nov. 1898

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli,
un extrait des minutes d'une assemblée du Conseil de la
Cité de Saint-Henri, tenue le neuvième jour de
Novembre 1898.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Cette très obéissant serviteur

L. Monsecal

Greffier de la Cité.

P23/E2,161

EXTRAIT.

Des Minutes d'une Assemblée du Conseil de la Cité de Saint Henri

Tenu le Neuvième jour de Novembre 1898 189

"RESOLU et adopté que le Billet de CENT MILLE Dollars (\$100.000.00
de "THE MONTREAL WATER & POWER CO." soit renouvelé par un Billet
de CINQUANTE MILLE Dollars (\$50.000.00) et par un Montant égal en
argent, les intérêts à 6% et Monsieur le Maire et le Greffier sont
autorisés à signer tel Billet en renouvellement. Le dit Billet deva-
nt être à SIX Mois.

Certifié vrai Extrait.



L. McSweeney
Greffier Trésorier

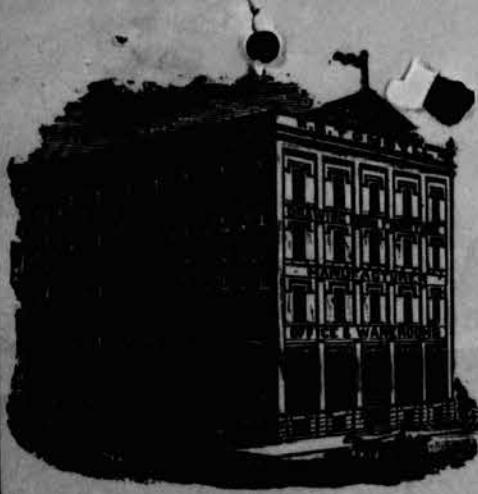
P23/E2,161

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 7857 A

Montreal Water Power
Rehaussement de Billets
de 100000⁰⁰ & 50000⁰⁰
& autre etc.





R. A. Bombyll
The Family Furniture & Home Manuf'g Co. Limited
.....MANUFACTURER OF.....
Parlor Sets, Easy Chairs & Lounges.
A full assortment of Plushes & Coverings.
.....1665 ST. JAMES STREET. (St. Henry).....

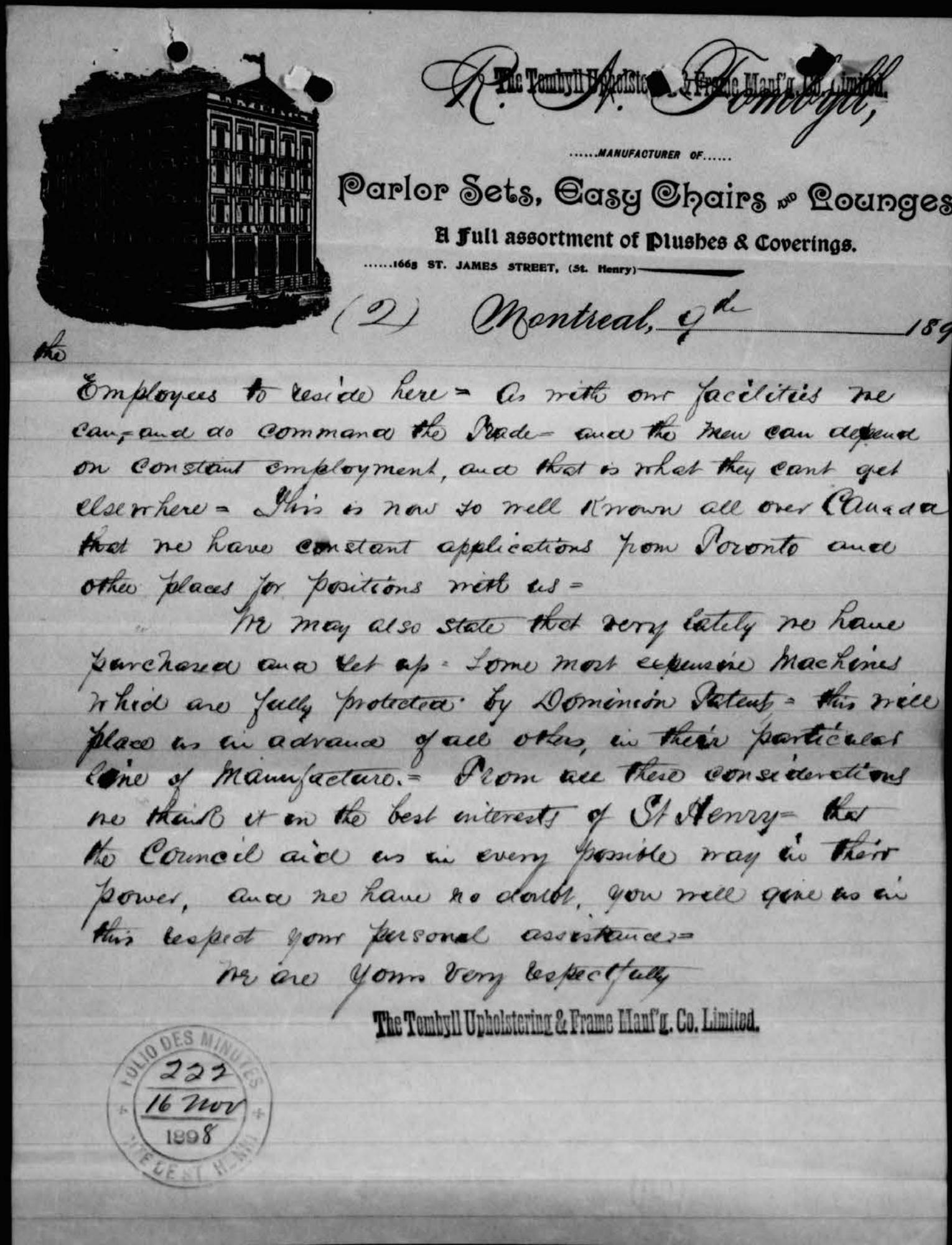
Montreal, 9th November 1898

Joseph Villeneuve Esq.
St Henry -

Dear Sir. - With reference to the conversation our Mr R. A. Bombyll had with you a few days ago, - for you to clearly understand our position = we enclose you a list of our employees, - Numbering as you will see in all Eighty(80) five. - This of course is subject to alteration - but we confidently expect any alteration will be in the nature of an increase, - at present we are working to our fullest capacity, and it is only the want of room, which keeps us from increasing our Staff = we are at present putting up a large Annex to our Cabinet Shop = which when completed, will increase to some extent our capacity = but with the steady increase in our business, - next season we will require to build on our vacant ground, or acquire other ground = As an illustration, of how this company has progressed, since its start last January, the sales has increased each month from 80% to 50% per cent, and all last Summer we were obliged to work overtime.

In reference to our employees, at present quite a number, reside in St Henry = but in the future it will not only be for our benefit = but for all the

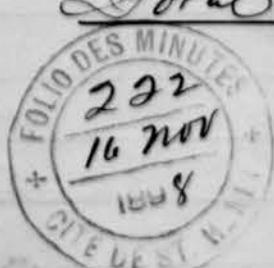
P23/E2,161



The following is a List of the Employes, of
The Tombyll Upholstering & Frame Manf'g. Co. Limited.

Ponnerseeu	+	McNeil	Leger
Gouaron		Dapre	Lecons
Beanchamp	+	Rouleau	Reriv
Labelle		Poirie	Carriere
Eagreen	+	Dhamal	Cretcan
Lemogee		Retroit-	Patrice
Bouter		Amyot	Erascede
Geo Descotes		Charland	A. Taillefet
Gagnon		Hansen	Giroux
Ragon	+	Mercier	Laforest
Geo Descotes		Johnsen	St. Jean
V. Labelle	+	A. Tombyll	Groix Jau
Letours	+	Patterson	Bonquette
Robley		Patterson P.	L. Paillifer
Soucas		Bray	Beaura
Gouette		Wilson	Rodrigue
Robert		Gouaron	Cabana
Smith &	+	Arteau J	Cassagne
McIaw	+	Arteau A	Charest
Smith &		Arteau G	Mothesaw
Crawdew	+	Hotto	W. Leger
Spoffard	+	Desomied	Birmingham
Steney	+	Lapane	Spence
Murray	+	Gouaron	Danning
Dapont		Robert	Zingel
Koule		Collins	Amesse
Gouette. A	+	Conte	Macfarlane
Roy		Heorest	Tombyll S.
			Tombyll En. N.

Total Number - 85 -



Attendu que le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, le conseil de la ville de Saint-Henri a passé à l'unanimité une résolution par laquelle le dit conseil consentait à accorder à messieurs Léger & Cie. et R.N.Tombyll, alors manufacturiers de meubles et bourreurs de la cité de Montréal, qu'avaient décidé de transporter leur industrie dans la ville de Saint-Henri, une exemption de taxes générales municipales pour une période de quinze ans, à certaines conditions énumérées au long dans la dite résolution;

Attendu que depuis la date de la dite résolution, pour les raisons données en celle, les lots officiels numéros 111, 112, 113, 114, 116 & 117 de la subdivision du lot numéro 385 ont été effectivement exemptés, ainsi que les bâtisses dessus érigées, des taxes municipales (générales);

Attendu que depuis cette date, le dit R.N.Tombyll est devenu et est encore aujourd'hui le seul propriétaire de la manufacture de meubles et de l'établissement de bourrage, érigés sur les lots ci-dessus nommés, aussi des dits lots, ainsi qu'il le déclare, et qu'il est conséquemment le seul intéressé dans la dite exemption.

Attendu que cette résolution du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-douze est illégale et ultra vires, le conseil ne pouvant accorder dans le cas cité une exemption de plus de dix ans;

Attendu que le dit R.N.Tombyll, connaissant tous ces faits, consent à ce que le conseil de la cité de Saint-Henri passe une résolution annulant à toutes fins que de droit la résolution du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-douze;

Attendu qu'il consent à donner à la dite résolution d'annulation un effet rétractif et à payer les taxes municipales (générales) que les dits Léger & Cie. et R.N.Tombyll d'abord, et R.N. Tombyll ensuite, auraient du payer à la ville et à la cité de Saint-Henri si la dite résolution du 17 octobre 1892 n'eût pas existé, ainsi que le tout appert à une lettre reçue ce jour.

P23/E2,161

2

Résolu que la dite résolution du dix-sept octobre mil
huit cent quatre-vingt-douze soit annulée à toutes fins que de droit
et que le greffier de la cité de Saint-Henri soit autorisé à faire
la collection des taxes ci-dessus mentionnées;

Attendu que la présente résolution a été adoptée par le conseil
par le conseil à une audience adjointe.

Attendu que ce conseil est également composé par une
assemblée de citoyens élue pour assurer la sécurité
des biens publics par un arrêté.

Decided que la résolution de la cité de Saint-Henri soit
annulée à toutes fins que de droit.

Attendu que le deux février mil huit cent quatre-vingt-dix
uit, une certaine résolution a été soumise au conseil de la cité de
Saint-Henri, relative à une exemption des taxes municipales en faveur
de "The Tombyll Upholstering & Framing Manufacturing Co."

Attendu que la présente résolution a été renvoyée pour ex-
amen par le conseil à une assemblée subséquente.

Attendu que ce conseil est d'opinion qu'il n'est pas oppor-
tun d'accorder la dite exemption et conséquemment que la dite résolu-
tion doit être refusée par ce conseil;

Résolu que la dite résolution du deux février mil huit
cent quatre-vingt-dix-huit soit repoussée à toutes fins que de droit

re de meubles et de l'équipement de la
ci-dessus nommés, aussi des dits lots, ainsi qu'il le déclare, et qu'il
est conséquemment le seul intéressé dans la dite exemption.

Attendu que cette résolution du dix-sept octobre mil hu-
cent quatre-vingt-douze est illégale et ultra vires, le conseil ne
pouvant accorder dans le cas cité une exemption de plus de dix ans;

Attendu que le dit R.N.Tombyll, connaissant tous ces faits,
consent à ce que le conseil de la cité de Saint-Henri passe une ré-
solution annulant à toutes fins que de droit la résolution du dix-
sept octobre mil juit cent quatre-vingt-douze;

Attendu qu'il consent à donner à la dite résolution
d'annulation un effet rétractif et à payer les taxes municipales
(générales) que les dits Léger & Cie. et R.N.Tombyll d'abord, et R.N.
Tombyll ensuite, auraient du payer à la ville et à la cité de Saint
Henri si la dite résolution du 17 octobre 1892 n'eût pas existé, si
ainsi que le tout appert à une lettre reçue ce jour.

Attendu que R.Nelson Tombyll, fabricant de meubles et propriétaire d'un établissement de bourrage, demande à ce conseil qu'une exemption de taxes municipales (générales) lui soit accordée pour une période de vingt années, et représente de plus:

Qu'il est le seul propriétaire d'une fabrique de meubles et d'un établissement de bourrage, érigés sur les lots numéros 111, 112, 113, 114, & 117 de la subdivision officielle du lot numéro 385 de la paroisse de Montréal.

Qu'il est de plus propriétaire des lots nos. 97 et 98 de la subdivision du dit lot numéro 385.

Qu'il a l'intention d'agrandir la dite manufacture et établissement et doit bâtir à cette fin les dits lots nos. 97 & 98.

Que depuis l'année mil huit cent quatre-vingt-douze, la dite manufacture a été en opération et que soixante-quinze à quatre-vingts personnes ont été constamment employées, depuis cette date, dans la dite manufacture.

Attendu que ce conseil est d'opinion que l'intérêt général de la cité de Saint-Henri demande que la dite exemption soit accordée:

Il est résolu et adopté qu'une exemption de taxes générales et spéciales (la taxe de l'eau et des égouts exceptées) soit accordée au dit R.Nelson Tombyll, pour une période de vingt années, à compter de la date de la présente résolution, aux conditions suivantes:

1. Le dit R.N.Tombyll devra employer au moins soixante-quinze ouvriers (hands) par jour durant onze mois de vingt-six jours, et payer annuellement aux dits ouvriers au moins vingt-et-un mille dollars. Si le nombre d'ouvriers plus haut mentionné ne gagnent pas un salaire suffisant pour produire collectivement la dite somme de dix-huit mille dollars, le dit R.N.Tombyll devra augmenter le nombre des ouvriers de manière à payer annuellement la dite somme de

1.000.00. Et tout cela pour tout le temps que durera la dite exemption. Dans le cas où la dite manufacture serait détruite par le feu ou autrement, un délai raisonnable devra être accordé pour la reconstruction de la manufacture, mais ce délai ne devra pas être plus long que six mois.

2. Si dans le cours des dites vingt-années, le dit R.N.Tombyll ne se conforme pas complètement et parfaitement à la condition en premier lieu exprimée, il sera déchu de tous ~~droits~~ les droits à lui conférés par la présente résolution, et la cité pourra de ce moment exiger le paiement de ses taxes tout comme si telle résolution n'eût jamais existé. Cette déchéance remontera dans ses effets, quant aux taxes exigibles jusqu'au commencement de l'année dans laquelle elle se sera produite, ~~mais pour cette année seulement~~. Il ne sera pas nécessaire que la cité donne un avis spécial.

3. La dite exemption de taxes s'étendra à la propriété portant les numéros du cadastre 111, 112, 113, 114, 116 & 117 de 385, pourvu que le ~~propriétaire~~ dits lots soient employés aux fins de la manufacture, ainsi qu'aux bâtisses dessus érigées. Le dit R.N.Tombyll s'engage de plus à agrandir sa manufacture couvrant actuellement les lots 111, 112, 113, 114, 116 & 117 de 385, en bâtiissant dans un délai raisonnable, les lots 97 & 98 de 385 ci-dessus mentionnés. La présente résolution do ~~comptez~~ de la manufacture, la date du dit avis) s'appliquera aux dits lots 97 et 98 de 385 et aux bâtisses dessus érigées. ~~La dite exemption couvre~~

4. Il sera leisible au conseil d'envoyer de temps en temps à son gré un employé de la corporation constater dans la manufacture et les livres du dit R.N.Tombyll si les conditions d'exemption sont fidèlement remplies..

Et le dit R.N.Tombyll s'engage à mettre à la disposition du dit employé ses livres, et les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

dit R.N.Tombyll aura le droit de transporter tous les privilé-
ges que lui accorde la présente résolutions à la compagnie récem-
ment incorporée: The Tombyll Upholstering & Frame Manufacturing
Company (LAND), pourvu que la dite compagnie remplisse les conditions
ci-haut énumérées, les dites conditions étant dans un cas comme dans
l'autre obligatoires et le défaut de les remplir devant amener une
déchéance, comme suit dit plus haut.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7858

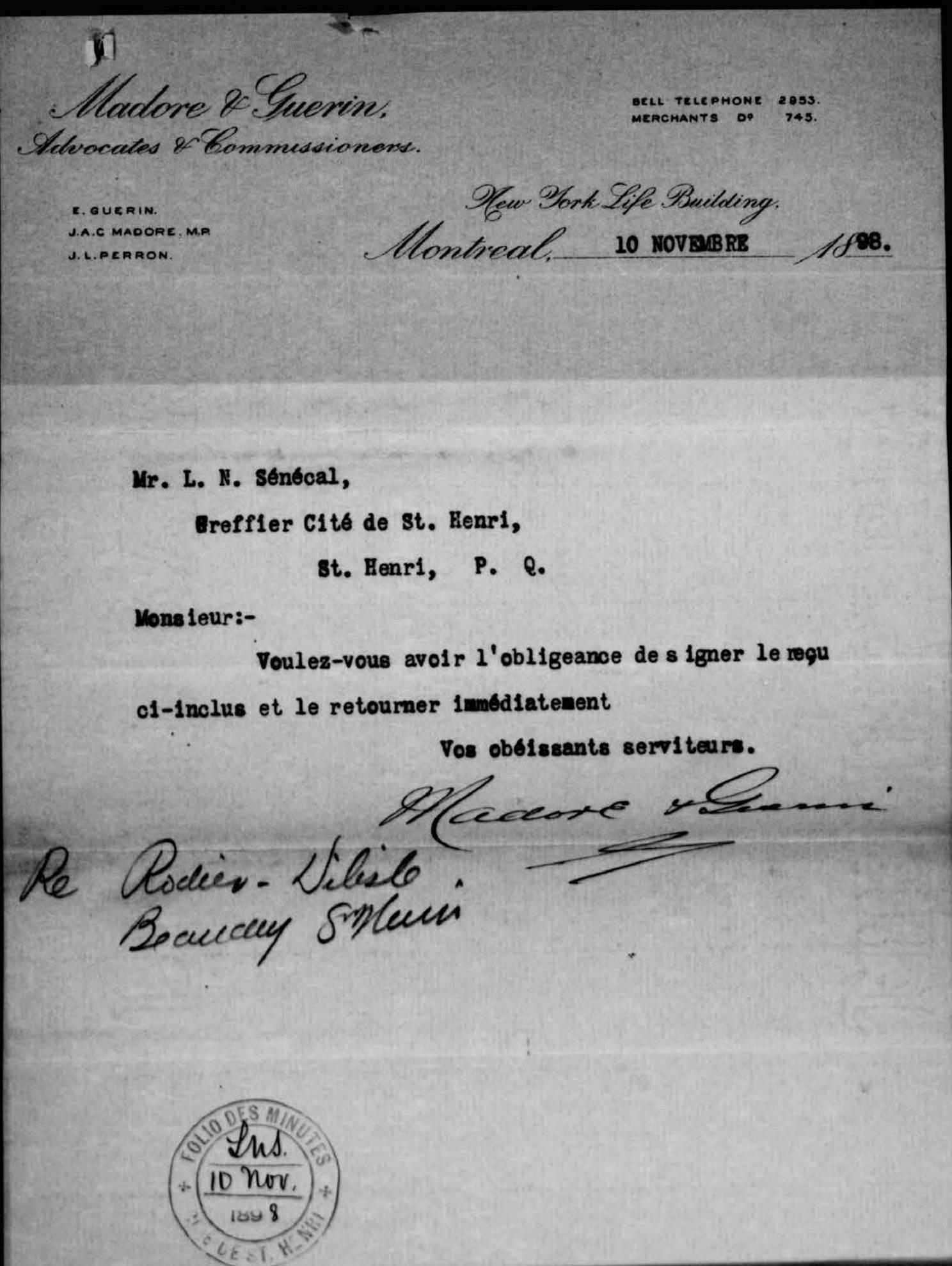
The Somby L. Uphols.
tering & Frame Mfg. Co.
re exemption de taxes

9/11/98



P23/E2, 161

P23/E2,161



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7859

Madore & Guérin
re Rodier, Delisle,
Beaudry.
10/11/98



P23/E2, 161

P23/E2,161

Adolphe Bazin, L.L.B.)

Avocat

97 Rue St-Jacques
Edifice de la Banque du Peuple.

Téléphone Bell 2784.

Montreal, 10 Novembre

1892

M.M. le Maire et les Echevins de St-Henri.

Saint-Henri.

Messieurs,

Madame Thérien désire un règlement concernant l'expropriation de sa propriété. A moins que la cité ne poursuivre cette affaire, je devrai prendre les procédures nécessaires à cet effet. Espérant une réponse immédiate, je demeure

Messieurs,

Votre humble serviteur

Adolphe Bazin



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7860

Adolphe Bazin
expropriation Dame
A. Therrien

10/11/98



P23/E2, 161

P23/E2,161

St Henri Nov 11 1898
A M M les Recenseurs de la cité des Elec-
teurs Municipaux de la cité de St-Henri.
Messieurs
Je soussigné faire application
pour m'inscrire sur la liste des Electeurs Municipaux
de la cité de St-Henri pour 1898 à 1899.
Je suis occupant au No 894 Belvédère St-Henri
que je paye en loyer
et j'abite la municipalité de St-Henri depuis
six mois
Déclaré 11^eme jour de Nov 1898
Applicant J Bourg Jéris
journalier



P23/E2,161

St Henri Nov 11 1898
A M M les Recenseurs de la cité des Elec-
teurs Municipaux de la cité de St-Henri.

Messieurs

J'ose signe faire application
pour m'inscrire sur la liste des Electeurs Municipaux
de la cité de St-Henri pour 1898@1899.

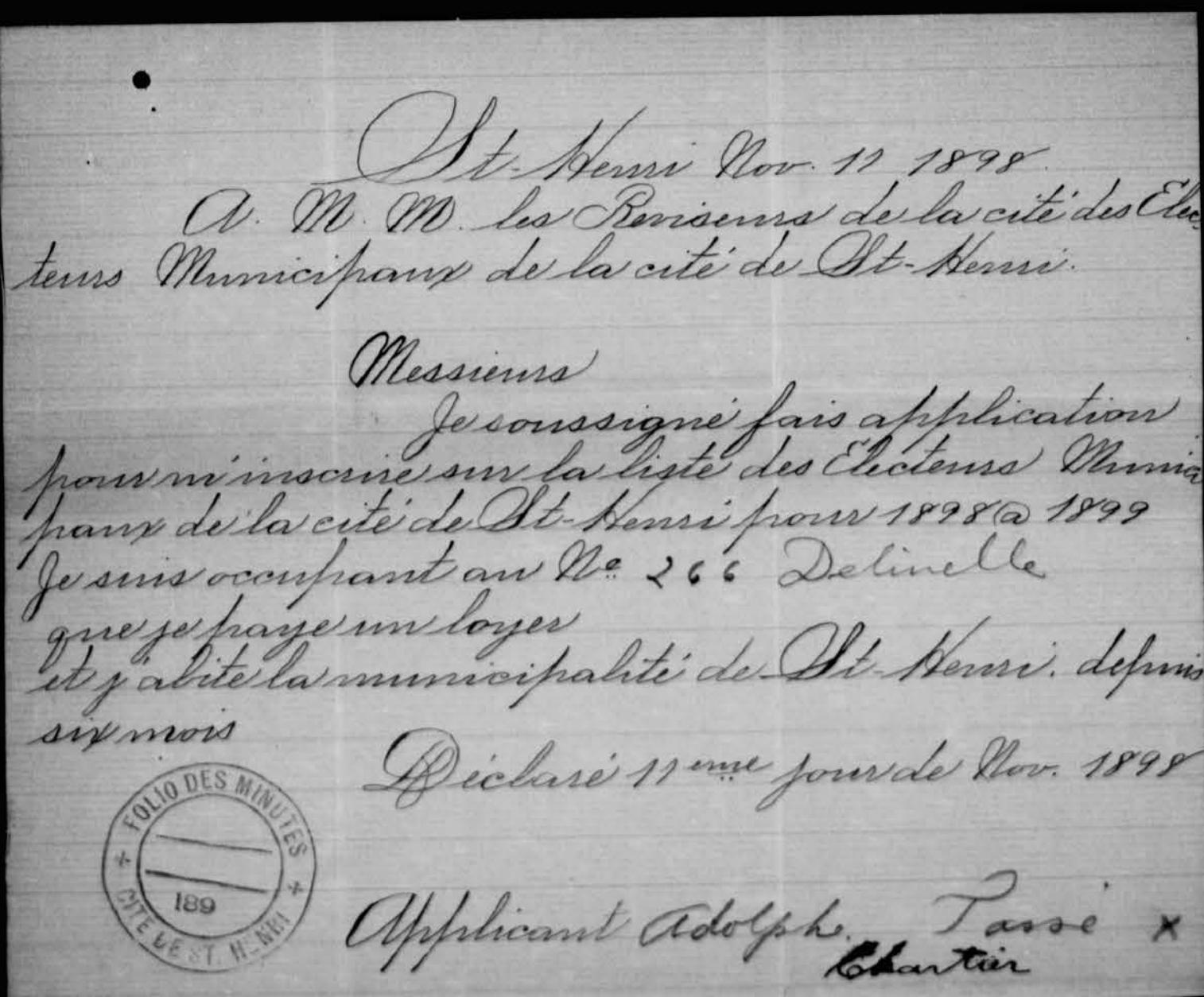
J'suis occupant au No 474 Belmeille St-Henri
que je paye un loyer
et j'abite la municipalité de St-Henri depuis
six mois

Déclaré 11me jour de Nov. 1898

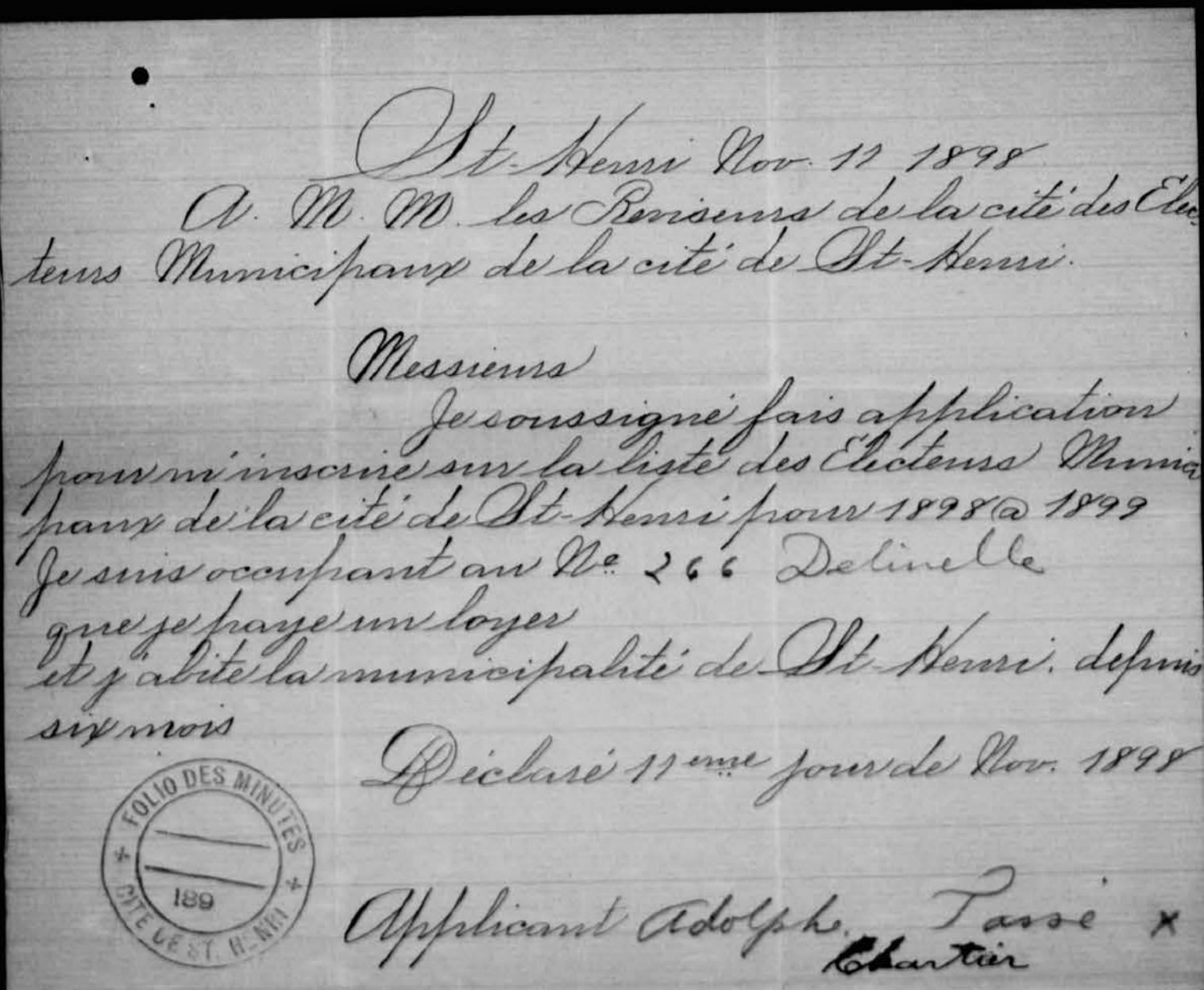


Applicant pour得以
journalier

P23/E2,161



P23/E2,161



P23/E2,161

Saint-Henri Nov 17 1895

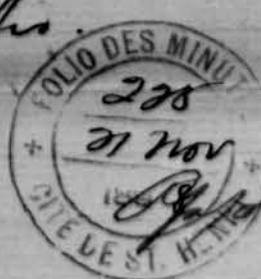
A. M. M. les Revisieurs de la ville
des Electeurs Municipaux de la ville
de St-Henri

Messieurs

Je soussigné fait application
pour m'inscrire sur la liste des
Electeurs Municipaux de la ville St-Henri
pour 1895 @ 1899.

Je suis occupant à N°
Et je suis sujet de sa Majesté
Et j'habite la municipalité depuis six
mois.

Déclaré le 17^e jours de Nov 1895.



Applicant Francis Desroches
pentre

P23/E2,161

St-Henri Nov 11 1898
A. M. M. les Reviseurs de la cité des Elec-
teurs Municipaux de la cité de St-Henri

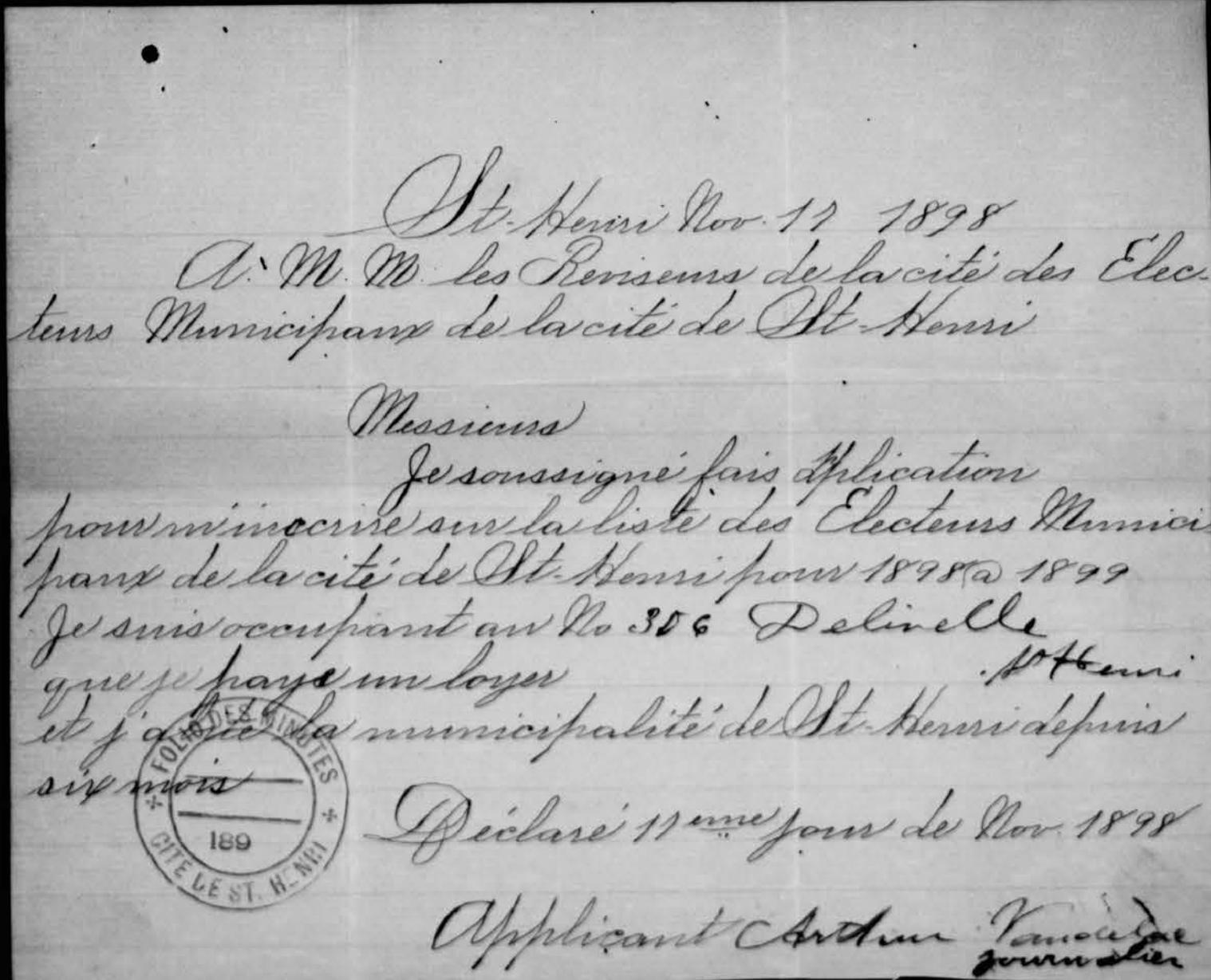
Messieurs

Je soussigné fais application
pour m'inscrire sur la liste des Electeurs Municipaux
de la cité de St-Henri pour 1898 @ 1899
Je suis occupant au N° 275 A. Dellenelle
que je paye un loyer
et j'apte la municipalité de St-Henri depuis
six mois

Déclaré ce même jour de Nov 1898

Applicant  Honoré Lalonde Frilez

P23/E2,161



P23/E2,161

1.

St. Henri Nov 11 1898
A. M. M les Renseigns de la cité des Electeurs Mu-
nicipaux de la cité de St. Henri.

Messieurs

Je soussigne fais application pour m'inscrire
sur la liste des Electeurs Municipaux de la cité de St. Henri
pour 1898@1899. Je suis occupant au N° 281 Delinelle
que je paye un loyer et j'alite
la municipalité de St. Henri depuis

Déclaré le <sup>11^{me} jour de Nov. 1898
Applicant : Alfred Nitras journaliste</sup>



P23/E2,161

St-Henri Nov. 11 1898
A. M. M. les Revisers de la cité des Electeurs Munici-
cipaux de la cité de St-Henri

Messieurs

Je soussigné fais application pour m'inscrire
sur la liste des Electeurs Municipaux de la cité de St-Henri
pour 1898@ 1899. Je suis occupant au N° 2100 St-Jacques
que je paye un loyer et j'abite la mun-
icipalité de St-Henri depuis six mois

Déclaré 11^{me} jour de Nov 1898



Applicant Annie Martin
Boulanger

P23/E2,161

St Henri Nov. 11 1898
A M M les Revisers de la cité des Electeurs Mu-
nicipaux de la cité de St. Henri.

Messieurs

Je soussigné fais application pour m'inscrire
sur la liste des Electeurs Municipaux de la cité de St. Henri
pour 1898 @ 1899. Je suis occupant au N° 303 St. Elisabeth.
que je paie un loyer et j'abite la munici-
palité de St. Henri depuis six
Déclaré 11 Jour de nov. 1898

Joseph Guérin
Journalier



P23/E2,161

St Henri Nov 11/898

M. M. les Reviseurs de la Liste des
Électeurs Municipaux de la ville de St Henri

Messieurs -

Je soussigné fais application
pour être inscrit sur la liste des Élec-
teurs Municipaux de la ville de St-
Henri pour 1898 @ 1899. Je suis ma-
jeur sujet de sa Majesté, je suis
occupant au no 189 de la rue Delv-
nelle, que je paye un loyer annuel
de \$ 48-00 et j'habite la municipalité
de St Henri depuis six mois
Déclaré ce onzième jour de Nov. 1898

Joseph Dorval Braudelieff
Prinse

Applicant



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7861

Demandes d'inscrip-
tion sur la liste
des Electeurs Muni-
cipaux.

11/11/98



P23/E2, 161

11 Nov 1898
Province de Québec }
Cité de Sorel }
Cité de Sorel

À une session de Courte
Général du Conseil de la Cité de Sorel
tenue à St-Henri au lieu d'ouverture
des sessions des dits Bourdes Veillées
dixième jour de Novembre milles
cinq quatre mille et six cent cinquante
et deux ans conformément
à la loi à laquelle sessions sont pré-
senté au Nom de M. J. L. Robidoux,
W. Robidoux, J. G. Chevalier, M. Lavoie
J. P. Sim qui sont les résidents de la
Cité de Sorel avocat de la Cité présent.
Il est déclaré et statué par
resolution du Conseil ci-dessous.

Resolu par M. J. G. Chevalier secondé par
M. L. Lavoie que un loyer de amera
raton dans la qualité de reclercage pour
par le citoyen Louis Baudry que il
montant de Cinq cents dollars soit
accepté par le cité de St-Henri et
dénommement pour les débours fait
par la dite cité pour payer l'expédition
de jalonniel et autres par occasion
par le maudis reclercage à la fin
électrique tel que résulte du rapport
des patrouilleurs.

adopté c' l'usant
M. Ferdinand Lagacé représentant le Syndicat
acceptant ce règlement au nom des personnes
de Cinq cents dollars \$500⁰⁰



P23/E2,161

La résolution suivante la Pouilly
Apholsteury & Frères & Neuf Co. qui a
été offerte pour adoption devant elle élue
au Conseil le dite résolution passée en
date du 2 Février 1898 est adoptée avec
les changements dans le nombre des voix
qui est de soixante deux voix de ce qu'il
y a de nombreux de présence au moment de
la lecture celle à l'exception de M.
M. M. A. O. Béland & M. Journeay
présents au Comité.

et la séance est levée

L. M. Séguin
Secrétaire

Joseph. Villeneuve
Président

P23/E2,161

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7864

Comité Général

"Citizen Light & Power Co

"Tombyll Upholstering &
Frame Mfg. Co"

"11/1/98



P23/E2,161



COLLEGE OF NOTRE DAME DES NEIGES, MONTREAL. \$100.00, PER. YEAR.

Copy

14 November 1898

Conventions entre la Corporation du Collège
de Notre Dame des Neiges D'une part,
et Napoléon Martin D'autre part.

Napoléon Martin Contracteur de Carrière

promet et s'engage à extraire de la pierre sur le terrain du Collège
de Notre Dame, propriétaire de la dite Corporation; d'apprendre toutes
les précautions pour éviter tous les accidents, s'il en arrive
d'une manière quelconque, à la vie ou à la propriété, il sera
rend responsable ainsi que de tous les dommages.

Il paiera un dollar la taise de pierre, et à chaque
dix taises sur un certificat de la Corporation de la
ville de St. Henri. — La Corporation du Collège sera libre
de renvoyer le dit Contracteur si elle n'est pas satisfaite,
sans autre formalité qu'un avis ordinaire.

En foi de quoi etc.

Signd .. Napoléon Martin, dit L'Audancier.
Témoin - T. Aldéric



P23/E2,161



COLLEGE OF NOTRE DAME DES NEIGES, MONTREAL. \$100.00, PER. YEAR.

Copy

14 November 1898

Conventions entre la Corporation du Collège
de Notre Dame des Neiges D'une part
et Napoléon Martin D'autre part.

Napoléon Martin Contratleur de Carrière

garantit et s'engage à extraire de la pierre sur le terrain du Collège de Notre Dame, propriété de la dite Corporation; d'prendre toutes les précautions pour éviter tous les accidents, s'il en arrive d'une manière quelconque, à la vie ou à la propriété, il sera rend responsable ainsi que de tous les dommages.

Il paiera un dollar la taise de pierre, et à chaque dia taise, sur un certificat de la Corporation de la Ville de St-Henri. La Corporation du Collège sera libre de renvoyer le dit Contratleur si elle n'est pas satisfaite, sans autre formalité qu'un avis ordinaire.

En foi de quoi etc.

Signd .. Napoléon Martin, dit L'aduncer
Témoin - Fr. Aldéric



P23/E2, 161

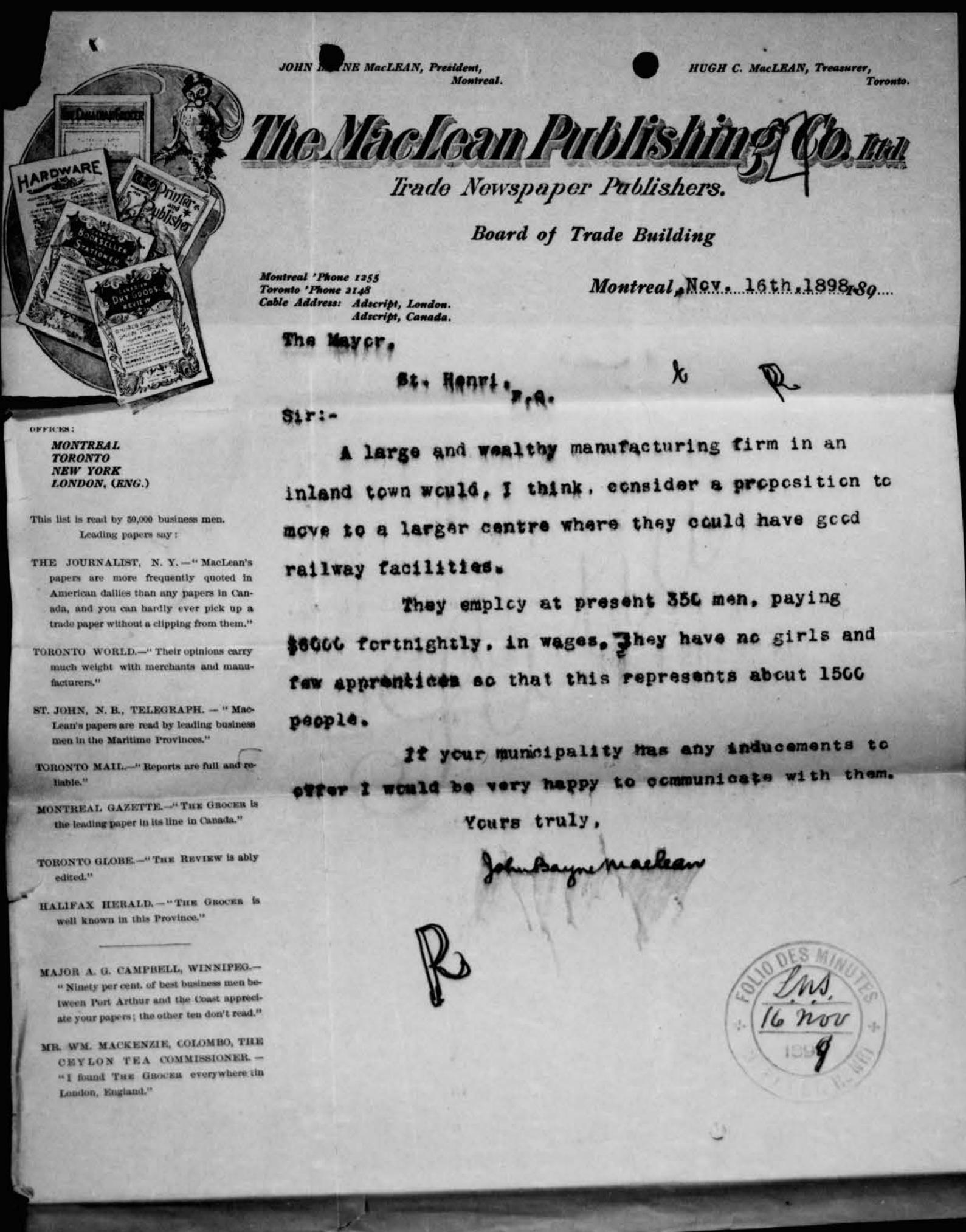
CITE DE ST.-HENRI.

Archive No ~~7731~~ 7862^a

College Notre Dame
Copie du Contrat en
lui & Nap. Martin
pour la pierre
14/nov/98



P23/E2,161



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7863

John. Bayne McLean
re avantages -
16/11/98



P23/E2,161

P23/E2,161

Recapitulation

	lumière	lumière	lumière	Mouture	Mouture	Mouture	Généralité
	élevée	quilles	vaccinale	* d	* d	* d	* d
12 Raffinerie du Québec	321	197	939	16 00	9 86	40 95	66 81
Ottawa	478	3580	3205	24 00	179 00	16 25	219 25
Montreal	722	806	9605	36 10	40 20	48 25	124 55
Montreal	523	1996	1390	26 50	99 80	70 00	196 30
Montreal	1041	1492	696	52 00	74 65	34 80	161 45
Zone de l'effort de la Nouvelle France	3085	8091	4315	154 60	403 51	210 25	768 36
Montreal	20	2428	741	1 00	121 40	37 55	159 95
Montreal	57	591	1027	2 95	29 55	51 35	83 85
Montreal	83	779	615	4 10	38 95	30 70	73 85
Montreal	78	61	659	3 90	3 05	32 95	39 90
Montreal	66	523	566	3 30	26 65	28 40	58 35
Total	3389	12453	7923	169 90	623 11	391 25	1184 26

Pour lampes élevées	\$ 169 90
" " quilles	623 11
" " vaccinale	391 25
Total	\$ 1184 26

Certifié correct *L. M. Seccal*

P23/E2,161

Rapport du patrouilleur
Aime Laspare

No.	Localisation de la lampe	X	-	O							
1	St. Pierre en face du Couvent	31									
2	" " St Antoine	39	46	105							
3	St Ferdinand "	22	36	204							
4	" " Langevin	25	15	139							
5	St Antoine & St Philippe	19	1	29							
6	Langevin "	24	3	8							
7	St Antoine & Ste. Marguerite	19		11							
8	" " St Alphonse	19	3	68							
9	" en face du block Decarie	21	83	185							
10	" " Ste Elizabeth	32	1	46							
11	Ste. Elizabeth limite	30	2	30							
12	St Antoine en face G. Lefebvre	20	6	68							
13	" pries de la Barriere	30	1	46							
	Total	321	197	939							
	Proportion calculee à 1/4 d heure				16 00	986	46 95				

Recapitulation

321	197	939	16 00	986	40 95
4783580	325	24 00	179 00	16 25	
722	806	965	36 10	40 20	48 25
523	1996	1390	26 50	99 80	70 00
1041	1492	696	52 00	74 60	34 80
30858091	4315	1024	60 403	51 21025	



Rapport du Patrouilleur
Aime Lapare.

No.	Localisation de la lampe	X	-	0	\$	¢	\$	¢	\$	¢
1	St. Antoine & St. Ferdinand	27	1	21						
2	Langevin & "	4	23	95						
3	St. Antoine & St. Philippe	3	-	87						
4	Langevin & "	4	4	60						
5	St. Antoine & Ste. Marguerite	4	1	23						
6	" " & St. Alphonse	12	8	55						
7	" " & en face Decarie	4	15	81						
8	" " & Ste Elizabeth	4	2	49						
9	limite "	4	-	38						
10	St. Antoine & en face Lefebvre	4	6	59						
11	" " pres barrière	4	1	55						
12	St. Pierre en face du Couvent	2	-	12						
13	" " & St Antoine	2	-	26						
	Tot.	78	61	659	390	305	3295			

*Rapport du patrouilleur
Jean B. Boyer*

No.	Localisation de la lampe	X	-	O	\$	d	\$	d	\$	d
1	En face de la Muft. de Coton	32	151	12						
2	" " " Rueelle Ste Joë	13	167	28						
3	St. Ferdinand & St Ambroise	22	301	20						
4	" face № 90	30	133	26						
5	St. Philippe & St Ambroise	18	346	21						
6	" " Ste Emelie	60	313	14						
7	" " Ste Philomène	25	351	10						
8	Ste Marguerite & St Jean-Bte.	45	94	18						
9	" " Ste Emelie	61	147	18						
10	" " St. Ambroise	15	326	12						
11	Beaudoin & "	56	320	11						
12	" " Ste Emelie	39	334	8						
13	St Ambroise en face de l'Abattoir	16	291	20						
14	Delinelle & Ste Emelie	11	141	41						
15	Gareau & St Ambroise	35	165	66						
	Total.	478	3580	325	24	00	179	00	16	30

P23/E2,161

Rapport du patrouilleur
Jean B. Boyer

No.	Localisation de la lampe	x	-	0	\$	c	\$	c	\$	c
1	En face de la Manuf. Coton	-	130	54						
2	Ruelle Ste. Zoé	-	183	37						
3	St. Ambroise & Ste. Zoé	-	215	35						
4	En face du N° 90	-	127	47						
5	St. Ambroise & St. Philippe	-	218	34						
6	Ste Emelie & "	-	199	45						
7	Ste Philomène & "	-	189	41						
8	Ste. Marguerite & St. Ambroise	-	188	48						
9	" " & Ste. Emelie	-	129	67						
10	" " & St. Jean-Bé.	-	120	63						
11	Beaudoin & St. Ambroise	-	191	51						
12	" & Ste Emelie	20	179	51	1	00				
13	En face de l'Abattoir	-	122	65						
14	Delinelle & Ste Emelie	-	107	55						
15	Gareau & St. Ambroise	-	137	58						
	Total.	20	2428	741	1	00	121	40	37	05

Rapport à patrouilleurs
Adélard Guay

No	Localisation de la lampe	x	-	o	\$	¢	\$	¢	\$	¢
1	Notre-Dame (sur le pont)	11	62	42						
2	" " + Metcalfe	28	64	39						
3	" " + Place de l'Eglise	28	29	15						
4	" " + St Ferdinand	29	12	34						
5	" " + St. Philippe	25	11	-						
6	" " + Ste Marguerite	30	-	43						
7	" " + Beaudoin	29	6	81						
8	" " + Abattoir	29	5	12						
9	" " + Delinelle	29	-	6						
10	" " + Ste Elizabeth	27	30	44						
11	" " + Turcot	14	8	9						
12	Ste. Elizabeth près du G.Y.R.	33	115	10						
13	" " + No 287	59	18	2						
14	" " + en face de l'Eglise	36	73	71						
15	Delinelle près du G.Y.R.	24	1	46						
16	St Jacques + Delinelle	18	1	3						
17	" " + No 2146	18	12	30						
18	" " + St. Paul	20	1	2						
19	St Alphonse	29	5	5						
20	St. Jacques + Ste. Marguerite	15	69	208						
21	Ste Marguerite près G.Y.R.	53	91	59						
22	St. Jacques + St. Philippe	31	32	49						
23	St. Philippe près du G.Y.R.	37	27	-						
24	St. Jacques + St. Ferdinand	19	102	105						
25	" " + St. Pierre	32	32	50						
26	Hotel de Ville Place St Henri	29	-	-						
	Total.	722	806	965	36	10	40	20	48	28

Rapport à patrouilleur
A. Guay

No.	Localisation de la lampe	x	-	0	\$	¢	\$	¢	\$	¢
1	Notre Dame sur le pont.		-	10 22						
2	" " + Metcalfe		-	16 68						
3	" " + Place St Henri		-	23 100						
4	" " + St. Ferdinand		-	27 54						
5	" " + St. Philippe		-	7 22						
6	" " + Ste. Marguerite		-	38 31						
7	G.Y.R. "		-	6 17						
8	Notre-Dame + Beaudoin		-	18 90						
9	" " + Abattoir		-	5 14						
10	" " + Delinelle	1	18	29						
11	" " + Ste. Elizabeth		-	30 36						
12	" " + Turcot	20	15	20						
13	Ste. Elizabeth + G.Y.R.		-	2 3						
14	" " + No 289	2	29	15						
15	" " + Eglise	2	53	89						
16	St Jacques + Delinelle	2	23	43						
17	Delinelle + G.Y.R.	2	87	28						
18	St. Jacques + No 2146	2	19	65						
19	" " + St. Paul	2	2	5						
20	St. Alphonse*	2	13	24						
21	St. Jacques + Ste. Marguerite	9	54	106						
22	" " + St. Philippe	2	31	35						
23	G.Y.R. + "	5	4	22						
24	St. Jacques + St. Ferdinand	4	41	53						
25	" " + St. Pierre	2	30	25						
26	Hotel de Ville		-	11 33						
	Total	57	591	1024	295	29	55	57	35	

Rapport du patrouilleur
J. M. E. Henrichow

No	Localisation de la lampe	X	-	O	\$	d	\$	d	\$	d
1	Notre-Dame & St Augustin	13	46	54						
2	" " & Turgeon	15	66	130						
3	" " & Bourget	14	63	44						
4	" " & Rose-de-Lima	13	35	43						
5	" " & Lacroix	14	33	28						
6	" " & St. Jean	13	24	35						
7	Atwater & Ste Emilie	65	162	94						
8	St Jean & "	12	44	55						
9	Lacroix & "	14	48	65						
10	Rose-de-Lima & "	19	102	71						
11	Bourget & "	44	72	76						
12	Turgeon & "	33	200	114						
13	St Augustin & "	26	275	45						
14	" " & St Ambroise	13	226	58						
15	Turgeon & "	13	114	95						
16	Bourget & "	49	230	83						
17	Rose de Lima & "	34	148	113						
18	Lacroix & "	14	26	38						
19	St Jean & "	16	40	61						
20	Maria	59	69	68						
21	Atwater & Canal	30	43	40						
	Tot.	523	1996	1390	26	50	99	80	70	00

P23/E2,161

Rapport du patrouilleur
J.M. Henrichon

No.	Localisation de la lampe	x	-	0	\$	¢	\$	¢	\$	¢
1	Notre-Dame & St. Augustin	-	11	31						
2	" " " & Turgeon	-	84	44						
3	" " " & Bourget	1	82	34						
4	" " " & Rose-de-Lima	-	6	40						
5	" " " & Lacroix	-	-	49						
6	" " " & St Jean	-	29	26						
7	Ste Emélie & Alivaté	-	61	55						
8	" " " & St. Jean	-	62	48						
9	" " " & Lacroix	-	10	13						
10	" " " & Rose de Lima	-	20	29						
11	" " " & Bourget	-	18	3						
12	" " " & Turgeon	-	6	12						
13	" " " & St. Augustin	30	60	11						
14	St. Ambroise & St. "	-	19	24						
15	" " " & Turgeon	-	1	36						
16	" " " & Bourget	17	110	8						
17	" " " & Rose de Lima	-	71	31						
18	" " " & Lacroix	-	6	25						
19	" " " & St. Jean	6	23	31						
20	Alivaté & Canal	14	88	40						
21	Maria	15	12	39						
	Total	83	779	615	4	15	38	90	30	95

Rapport du patrouilleur
Joseph Lefebvre

No	Localisation de la lampe	X	-	O	\$	d	\$	d	\$	d	\$	d
1	St Antoine + Laurier	35	67	16								
2	" " + Rose de Lima	32	12	22								
3	St Jacques + " "	20	145	49								
4	Ave du Parc limité Ouest	45	34	28								
5	St Antoine + Annie	38	14	19								
6	Parc St Henri Coin Nord	33	60	35								
7	" " " Est	54	59	29								
8	St Jacques + Av. du Parc	32	38	36								
9	" " + Laurier	33	64	43								
10	St Antoine + Metcalfe	36	33	30								
11	St Jacques + "	56	58	94								
12	" " + Agnes	41	58	41								
13	Coin sud du Parc	46	28	19								
14	St Antoine + Agnes	53	10	17								
15	" " + Walker	68	129	21								
16	St Jacques + "	35	84	38								
17	Av. Marin	95	39	13								
18	St Antoine + Brooke	40	26	25								
19	St Jean + Albert	51	77	36								
20	Atwater + "	36	305	14								
21	Delisle + St Jean	48	17	13								
22	Richelieu + Atwater	34	78	20								
23	" + Rose-de-Lima	20	136	42								
24	St Jacques + Atwater	60	43	26								
	Tot.	1041	1492	696	52	00	74	66	34	80		

Rapport du patrouilleur
Joseph Lefebvre

No.	Localisation de la lampe	x	-	0	\$	c	\$	d	\$	d	\$	c
1	Metcalfe & St. Antoine	3	26	23								
2	Agnes & " "	-	17	9								
3	Annie & " "	8	15	24								
4	Rose de Lima & " "	-	29	19								
5	Laurier & " "	13	16	27								
6	Walker & " "	-	25	19								
7	Metcalfe & St. Jacques	-	19	40								
8	Agnes & " "	-	37	13								
9	Ave. du Parc & " "	-	10	34								
10	Rose de Lima & " "	4	25	42								
11	Laurier & " "	1	4	36								
12	Walker & " "	-	53	34								
13	Atwater & " "	4	12	24								
14	" & albert	-	63	41								
15	St Jean & "	4	16	27								
16	" & Delisle	-	9	27								
17	Atwater & Richelieu	-	9	10								
18	Rose de Lima & " "	9	31	48								
19	Parc St. Henri coin Est	-	24	30								
20	" " " " Sud	4	11	7								
21	" " " " Nord	-	23	19								
22	Avenue Maria	3	17	34								
23	Ave. du Parc limité Ouest.	16	22	31								
	Total.	66	523	566	3	30	26	65	28	40		

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7864

L. N. Senecal

Rapport re lumière
électrique.



P23/E2, 161

P23/E2,161

St Henri Montréal
16 ~~Septembre~~ 1898
Novembre

M^r le Maire Et Messieurs
les Echevins de la cité de
St Henri de Montréal,
Messieurs Veilliez donc s'il
vous plait d'avoir la bonté
d'exproprier le terrain que
vous êtes emparis d'après les
nouveaux plans, Veilliez donc
faire passer l'ingénieur Civil
Et me donner le nombre de pieds
Et j'accepterai le même prix
que vous avez donné à M^r Rolland
Sur la rue St Ferdinand je vous
serais très obligé, En réglant—

P23/E2,161

Cette affaire au plus vite
que possible,

Je suis votre tout
devoué
Honore L'avoie Rue St.
Ferdinand N^o 87

St Henri de Montréal
16 Novembre
16 Septembre 1898



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7865

Honoré Lavoie
demande a etre exproprie
16/11/98



P23/E2,161

P23/E2,161

St-Henri 16 Nov. 1898



A Son Honneur le Maire
Et Messieurs les Conseillers de la Côte St-Henri

Messieurs

Veuillez prendre communication du rapport
des réparations qui doivent être fait au
roulement à vapeur

Une Vis sans fin (Worn gear) fait en neuf

Un robinet pour pompe alimentaire

Un robinet pour injecteur

Une couverture en amiante pour le bouilloire

Une paire de bearing pour le métal shaft

Un joint pour la prise de steam de l'injecteur

quatre stay bolts dans le fourneau

Un set de pinces pour le link

Un blow-off- cock

bois huile

Avec ce rapport messieurs j'ai l'honneur
de me soumettre votre très humble
serviteur

J.-U. Ducap

Ingenieur du dpt feu St-Henri

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7866

J.U. Ducap
fait rapport des répa-
rations à faire au nou-
veau a Vapeur.

16/11/98



P23/E2, 161

P23/E2,161

TÉLÉPHONE BELL 8156.
" DES MARCHANDS 1291.

224 Richelieu.



Bureau du Greffier de la Cité,



Ste-Cunégonde, 19 Novembre 1898

Mon cher Mons. Sénecal,

Vous plaît-il de remettre au porteur le compte de la part proportionnelle que vous avez payée pour le drayage à ferm-bouchure de la petite rivière St-Pierre, pris de la paroisse d'eau de la Montreal Water & Power Co, et y ajouter aussi ^{les intérêts} jusqu'à date, ce faisant vous obligeant

Votre tout dévoué
J.P. Vézérif, Greffier

1632.62	1632 (36)	1632.62
12	43	1972.7
326524	36	1829.89
163262	72	2
19591.44		
136	1632.62	36597.8
197.27	12 1/2	



326524
163262
1.36
197.27.44

P23/E2,161

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Duplicata

Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel de Ville,

St-Henri, 19 Novembre 1898 159

Le Gouvernement du Canada

Dr

Pour travaux exécutés par la Cité de Saint Henri à la Prise
d'eau de l'aqueduc (Bulk Head)

Octobre 22, 1898	\$1632.62
Intérêt au 30 Novembre 1898 (6%)	197.38
Total	\$1830.00

Certifié correct

L.M. Seuecal

Greffier et Trésorier

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7867

J. P. Vébert

n. Petite Rivière St.
Pierre-

19/11/98



P23/E2, 161

D^r "Nov'98
Province de Québec }
Cité de Saint-Henri }

Une session des Bureaux
des Réviseurs de la liste des électeurs
Municipaux de la Cité de Saint-Henri
tenu à Saint-Henri dans les Bureaux
du Conseil de la Ville Cité vendredi le
vingtaine jour de Novembre mil
cent quatre vingt huit dix huit
à deux heures de l'après midi au pr.
mement à la nomination par le
Conseil en date du 7 courant à
laquelle assemblée sont présents
MM. les Echevins J. M. Sénecal, Mme
Léclair & Amé Taillefer.

Résolu et adopté que Mr. Amé
Taillefer est nommé président
M. L. M. Sénecal Secrétaire des
Bureaux des réviseurs.

Le Bureau procède à l'examen
et révision de la liste des électeurs
Municipaux.

La séance est adjournée à lundi le
14 courant @ 7³⁰ P.M.



L. M. Sénecal Amé Taillefer
Secrétaire President

14 Nov 98
Province de Québec } Assemblée du 14 Novembre
Cité de St-Henri 1898 sont présents M. J. M. Sénecal
Amé Taillefer, Mme Léclair
La séance est adjournée à mercredi le 16 Novembre
Amé Taillefer President

16 Nov 1898

Gouvernement du Québec à une assemblée des
villes de St-Henri, Neuville et la ville des
Électeurs Musicaux de l'Art de St-Henri le 8^e
Novembre 1898 à St-Henri en laquelle
adunante des assemblées Musicales
le service pour la Nouvelle Messe
avec cœuvres musicales huit corpora
menta la bi et a un apérement
au date du 14 octobre à laquelle
assemblée fut presents - M. le
recteur, Anne Faillifet, MM.
Mielot, Léon, & Jos Servat, prirent
un quorum avec la présence de M.
Anne Faillifet.

C'est adonné et statué par cesdernières
des versées ci-dessous suiv.

Résolu et adopté que les applicatrices
suantes soient acceptées et que le
secrétaire soit autorisé d'apporter ces
versées à la liste paroissiale (III).

- ✓ Francis L'Amour prieurie 1625 St Jeanne
 - ✓ Adolphe Léonard prieurie 1875 St-Jean
 - ✓ Louis Van der Lac prieurie 306 Villeneuve
 - ✓ Wilfred Melia prieurie 281 Villeneuve
 - ✓ Adolphe Tessier clercs 266 Villeneuve
 - ✓ Anne Marie Bourgogne 2008 St-Jeanne
 - ✓ Prud'homme Bégin prieurie 294 Villeneuve
 - ✓ Jules Guérin prieurie 30356 Elisabeth
 - ✓ Jules Octave Brousseau prieurie 189 St-Louis
- et la seconde est offerte à la messe le
11 novembre Anne Faillifet
Ressources

21 Nov 1898

Prévu de Québec
Cité des Héros
Une assemblée
des électeurs de la liste des électeurs
municipaux réunie à St-Henry au
lien ordinaire des assemblées de
dits électeurs tenu le treizième
jour de novembre mil huit cent quatre-
vingt deux fait conformément à la loi
à laquelle assemblée sont présents M.
M. les Secrétaire et trésorier

Il y a un moment pour la
présidence de M. M. Léclair
Il est admis et statué que toutes
les réunions comme suit.

Attendu que toutes les réunions à
l'exception de la liste des électeurs
municipaux ont été prises en consi-
deration et qu'il a été statué sur
chaque d'elles il est résolu que la
liste des électeurs municipaux pour
l'année 1898 soit homologuée à toutes
fins que de droit et soit reconnue
la présente en force pour la date annie
1898

et l'ascension est faite

Président

M. Léclair

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7868

Bureau des Reviseurs

Assemblées, 11, 14, 16

21 Nov / 1898



P23/E2, 161

P23/E2,161

Ste Cunegonde 27 novembre 1888

M. M. Lemaire & Elhevius St. Henri

Messieurs

je suis dans l'oubliation de
vous soumettre de nouveau le prix
de mon terrain d'expansion Rue Albert
qui est de \$ 1.500 et plus l'intérêt et il
sera de ce prix là dès à la fin de ce
mois-ci. Si après quoi ne l'achète pas
dès à ce temps là je devrez le bâti
parce que cela me cause du dommage de
toujours attendre sans résultat.



Bien à vous
Magloire Charbonneau
no 182 ou 178 Rue Courcelle Ste Cunegonde

P23/E2,161

Ste Cunegonde 27 novembre 1888

M. M. Lemaire & Elherius St Henri

Messieurs

je suis dans l'oubliation de
vous soumettre de nouveau le prix
de mon terrain d'expopriation Rue Albert
qui est de \$ 1,500 et plus l'intérêt. et il
sera de ce prix la d'ici à la fin de ce
mois-ci, si après quoi ne lâchîte pas
d'ici à ce temps-là je devrez le bâti
parce que cela me cause du dommage de
toujours attendre sans résultat.



Bien à vous
Magloire Charbonneau
no 182 ou 178 Rue Courcel Ste Cunegonde

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7869

Magloire Chabonneau
a expropriation
21/11/98



P23/E2, 161